

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de réalisation d'une mission géotechnique dans le cadre de réalisation d'aménagements divers sur la STEP de St Philbert de Grand Lieu

La station d'épuration de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu est aujourd'hui insuffisante pour traiter les charges hydrauliques reçues. Des études antérieures ont conclu à la nécessité du renforcement du poste de refoulement des Bresses et de la filière eau de la station d'épuration de St Philbert de Grand Lieu. Afin d'avancer sur les études de conception concernant ce projet, la réalisation d'une mission géotechnique est nécessaire. Aussi, une consultation a été lancée par mail le 12 juillet 2022. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 5 août à 12h. Deux entreprises ont remis des offres conformes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise ECR Environnement, sise 5 rue des Clairières, 44840 Les Sorinières, pour un montant forfaitaire de 6 750.00 € HT pour la mission de base et 3 300.00 € HT pour l'option 1.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : Décide d'attribuer le marché relatif à la réalisation d'une mission géotechnique dans le cadre de réalisation d'aménagements divers sur la STEP de St Philbert de Grand Lieu à l'entreprise ECR Environnement, sise 5 rue des Clairières, 44840 Les Sorinières, pour un montant forfaitaire de 6 750.00 € HT pour la mission de base et 3 300.00 € HT pour l'option 1.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° DE157-P050922

Publié sur le site internet le : 6 - 9 - 22

Fait à La Chevrolière, le 5 septembre 2022,

Le Président,

Johann BOBLIN
Président Environnement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/09/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté